

Image not found or type unknown



Contrat hollandais, lieu de travail France

Par **christophe**, le **26/07/2016** à **09:53**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié d'une entreprise hollandaise, sous une entité (SARL) créé en France. J'ai donc un contrat français (CDI) et travaille en Home Office.

L'entreprise veut fermer la SARL et me faire basculer sous un contrat hollandais, mon activité resterait sur la France.

Est-ce plus ou moins avantageux pour moi de passer sous contrat hollandais? Quelles seront les changements auxquels je dois m'attendre?

Merci d'avance pour votre aide précieuse. Je ne sais pas quoi faire...

Christophe